

Postulat :

Accessibilité des bâtiments scolaires aux personnes à mobilité réduite : pour un rapport sur l'état des lieux, sur une planification des travaux, sur les mesures transitoires mises en place.

Dans le Rapport-préavis 2019/18, la question de l'accessibilité des bâtiments scolaires est décrite au point 7.8 en une petite quinzaine de lignes. Il en ressort le constat que « *seuls 15% des bâtiments scolaires sont accessibles et plus de la moitié d'entre eux ne le sont pas du tout* ».

Certes, la situation s'améliore au gré des rénovations ou des constructions, mais il est bien difficile, même pour des observateurs attentifs, d'avoir une vision claire de ce qui reste à faire, ainsi que des moyens et des objectifs que la Ville se donne sur ce sujet.

Enfin, il importe d'intégrer également les salles spéciales et les installations sportives, ainsi que leurs vestiaires. Et de rappeler que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ne se limite pas à permettre de « passer des marches », mais inclut notamment la mise à disposition d'installations sanitaires adaptées.

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'établir un rapport qui regrouperait, sur la question de l'accessibilité des bâtiments scolaires des personnes à mobilité réduite, :

- un état des lieux, en différenciant les âges des élèves (par exemple de 1 et 2P, de 3 à 6 P, de 7 à 11^{ème}) ;
- la planification des travaux déjà programmés, ainsi que celle des travaux ultérieurs ;
- les mesures transitoires, qu'il s'agisse d'adaptations possibles lors de situations individuelles, ou d'installations provisoires.

Lausanne, le 27 novembre 2025



Jacques-Etienne Rastorfer
groupe socialiste